



## Retour de maternité : les atouts d'une sage-femme

PAGE 5

© ILLUSTR. BEGRANJE

ESPACE RÉSERVÉ À L'ADRESSAGE POSTAL



### Service pension

#### S'informer des changements

L'âge légal de la pension a été relevé. Mais d'autres dispositions, moins connues, sont entrées en vigueur. Tour d'horizon.

PAGE 2



### Apprentissage

#### Dyscalculie : le mal des nombres

Calculer, estimer, fractionner... Des missions presque impossibles pour les enfants souffrant de dyscalculie. Un trouble qui nécessite un accompagnement scolaire adapté.

PAGE 7

### Société

#### Une parade d'alternatives

Le dimanche 20 mars, une marche est organisée pour un autre monde. La MC y défendra une protection sociale pour tous.

PAGE 6

### Théâtre

#### Football et mythologie

Quand les hommes oublient qu'ils ne sont pas des dieux... *Éloge du mauvais geste* met en scène le football et ce qu'il dit de nous.

PAGE 9

Le service Pension vous informe

## De nouvelles restrictions pour les pensions légales

Le relèvement progressif de l'âge légal de la pension de retraite de 65 à 67 ans, décidé par le Gouvernement Michel, a fait beaucoup parler de lui. D'autres modifications en matière de pension sont passées plus inaperçues. Elles concernent notamment la pension anticipée et la pension de survie. Tour d'horizon.

### 1. Pension de retraite : 66 ans en 2025 et 67 ans en 2030

L'âge légal de la pension de retraite – pour les personnes qui ont travaillé en tant que salarié, indépendant et/ou fonctionnaire – est désormais fixé à :

- 65 ans pour les pensions qui prennent cours au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2025,
- 66 ans pour les pensions qui prennent cours entre le 1<sup>er</sup> février 2025 et le 1<sup>er</sup> janvier 2030,
- 67 ans pour les pensions qui prennent cours au plus tôt le 1<sup>er</sup> février 2030.

Les conditions de carrière complète restent actuellement identiques : l'équivalent de 45 années de travail (soit 14.040 jours au maximum pris en considération pour le calcul de la pension).

### 2. Pension anticipée : conditions de plus en plus strictes

Les conditions d'âge et de carrière de la pension anticipée ont été déjà revues sous le gouvernement Di Rupo.

Le gouvernement Michel a poursuivi cette logique de restriction. Notez qu'il ne faut pas confondre la pension anticipée et la prépension, appelée aujourd'hui le RCC (Régime de chômage avec complément d'entreprise). La pension anticipée fait partie des pensions légales. Le statut social de la personne est identique à celui d'un pensionné. Tandis que le prépensionné relève du système du chômage (1).

Concernant la pension anticipée, le tableau ci-contre résume les changements. Pour y voir plus clair :

ANNÉES	CONDITION D'ÂGE	CONDITION DE CARRIÈRE	EXCEPTION POUR LES CARRIÈRES LONGUES
2016	62 ans	40 années	60 ans si 42 années de carrière Ou 61 ans si 41 années de carrière
2017	62 ans et 6 mois	41 années	60 ans si 43 années de carrière Ou 61 ans si 42 années de carrière
2018	63 ans	42 années	60 ans si 43 années de carrière Ou 61 ans si 42 années de carrière
2019	63 ans	42 années	60 ans si 44 années de carrière Ou 61 ans si 43 années de carrière

↓ Conditions fixées par le gouvernement Di Rupo

↓ Conditions fixées par le gouvernement Michel



Notez qu'il existe des exceptions permettant d'obtenir la pension anticipée et des mesures transitoires pour les personnes proches de l'âge de la retraite.

Pour savoir si l'on est concerné par ces mesures, il est possible de contacter pour les salariés : l'Office national des pensions (ONP); pour les indépendants l'Inasti ou pour les fonctionnaires le Service des pensions du secteur public au numéro unique 17.65. Vous pouvez également vous adresser au service pension de la MC (voir coordonnées ci-dessous).

Avant d'opter pour un départ anticipé, il peut aussi être utile de se renseigner sur le montant de la pension. Cela évitera les mauvaises surprises. Le service pension de la MC peut vous fournir une estimation.

### 3. Pension de survie : 55 ans à partir de 2030

Les types de pensions mentionnés ci-dessus concernent les travailleurs. Mais il existe aussi une pension légale octroyée au veuf/à la veuve d'un travailleur, sous certaines conditions. Cette pension a connu deux grosses modifications en 2014 (2). La première a introduit une

"allocation de transition" d'une durée de 12 mois (sans charge d'enfant) ou de 24 mois (avec charge d'enfant), pour les conjoints survivants qui ne remplissent pas les conditions d'âge. La seconde consistait en un relèvement de l'âge auquel on peut bénéficier de la pension de survie. À partir de 2015, le relèvement de l'âge s'effectue de manière progressive pour aboutir à 50 ans en 2025 (jusqu'en 2015, c'était 45 ans). Et, dernièrement, la loi du 10 août 2015 poursuit cette progression pour atteindre 55 ans en 2030.

### Efficacité ?

Le point commun de l'ensemble de ces mesures, c'est le prolongement de la disponibilité des personnes sur le marché de l'emploi. On peut s'interroger sur l'efficacité de ces mesures. Sans aménagement des fins de carrière, sans accompagnement des travailleurs âgés et tout au long de la vie professionnelle, sans une dynamique proactive en matière d'emplois de qualité..., il sera difficile d'amener les travailleurs à rester activement sur le marché de l'emploi. Et à s'y trouver bien.

// SERVICE PENSION

(1) <http://www.onem.be/> • 02/515.41.11.

(2) Voir "La réforme de la pension de survie" du 5 juin 2014 sur [www.enmarche.be](http://www.enmarche.be)

## Point info maladies chroniques

# Maladie rare : un traitement sur mesure

### Votre question :

*Depuis de nombreuses années, un membre de ma famille souffre de divers maux qui semblaient banals. Après une hospitalisation, on lui a diagnostiqué une maladie que l'on qualifie de rare. Que faire pour bénéficier d'une prise en charge adaptée à sa situation ?*

### Notre réponse :

Une maladie est considérée comme rare lorsque sa prévalence (la proportion de personnes concernées) est de moins d'1 personne sur 2.000. Il existe près de 8.000 maladies et syndromes rares. Pour en savoir plus sur les maladies rares, consultez le portail européen Orphanet : [www.orphanet.net](http://www.orphanet.net). Le diagnostic peut être posé par un médecin généraliste ou spécialiste ou, en cas de grande rareté, par des experts internationaux. La recherche d'un diagnostic est souvent longue et délicate au point

que l'on évoque parfois l'"errance diagnostique". L'application d'un plan pour les maladies rares incite à la création de centres de diagnostic spécialisés en Belgique.

### Centres de référence et médicaments

Il existe pour quelques maladies rares (mucoviscidose, maladies métaboliques...) des centres de référence multidisciplinaires composés de spécialistes (médecins, psychologues, travailleurs sociaux...) qui accompagnent les patients. Ces centres agréés par l'Inami sont, en majorité, liés à des hôpitaux. L'accord préalable du médecin-conseil de la mutualité est nécessaire afin de bénéficier des remboursements de l'Assurance soins de santé et indemnités (ASSI) pour les soins qui y sont délivrés.

Lorsqu'un médicament est disponible pour traiter une affection rare, il est dit orphelin. Une liste officielle regroupe les noms de ces médicaments. La majorité d'entre eux fait l'objet d'une intervention de l'ASSI. Leur délivrance est généralement soumise à l'accord préalable du médecin-conseil de la mutualité. Parfois, le patient doit entamer une procédure spécifique auprès de sa mutualité. Le conseiller mutualiste est disponible pour accompagner la démarche.

### Fonds spécial de solidarité

Si le médicament n'est pas encore repris dans la liste officielle, l'intervention du Fonds spécial de solidarité peut être envisagée. Des conditions strictes sont définies pour en bénéficier : pas d'alternative thérapeutique, un pronostic vital engagé, l'efficacité du traitement... L'examen de la situation est soumis au Collège des médecins-directeurs. Les démarches envers le FSS peuvent être ardues. Le service social de la mutualité est disponible pour accompagner le patient dans ses démarches.

### Statut affection chronique

Le statut affection chronique est un droit automatique, les conditions d'octroi sont vérifiées par flux informatique. Il permet aux personnes confrontées à des dépenses de soins importantes et régulières de bénéficier de deux avantages :

1. l'accès au tiers payant pour les prestations des médecins (généraliste ou spécialiste) et des dentistes (1);
2. la réduction de 100 euros du plafond du Maximum à facturer (2).

La mutualité informe le patient de l'ouverture de ce droit par courrier. Le statut est ouvert pour 5 ans (renouvelable) aux personnes souffrant d'une maladie rare qui ont entré au médecin-conseil de leur mutualité la notification remplie par leur médecin spécialiste (3).

### La maladie est rare, pas la situation

Souffrir d'une affection rare peut se révéler difficile sur le plan personnel, il est essentiel de ne pas s'isoler face à cette situation. Les personnes atteintes d'une affection rare représentent au total près de 10% de la population belge. Des associations de patients sont actives au quotidien. Elles favorisent l'information mais aussi la solidarité et l'échange. Un tel soutien est non négligeable, car souffrir d'une maladie rare est souvent mal compris et peut représenter un chemin semé d'embûches.

// POINT INFO MALADES CHRONIQUES

- (1) Le tiers payant permet de payer uniquement la quote-part personnelle (ticket modérateur) et les éventuels suppléments lors de la consultation.
- (2) Le MAF est un montant plafond de dépenses médicales au-delà duquel certains frais de santé sont intégralement remboursés.
- (3) Attestation disponible sur [www.mc.be/maladie-chronique](http://www.mc.be/maladie-chronique) (mes avantages/maladies/maladies-chroniques)

## Pour en savoir plus

> Pour des démarches administratives : contacter le service social de la MC via le 0800 10 987 ou [www.mc.be/service-social](http://www.mc.be/service-social)

> Pour des conseils spécifiques sur les maladies et sortir de l'isolement : RaDiOrg • 0478/72.77.03 • [www.radiorg.be](http://www.radiorg.be) ou Rare Disorders Belgium • 0495/52.99.78 • [www.rd-b.be](http://www.rd-b.be)

## Point info maladies chroniques

>> Consultez de nombreuses informations spécifiques sur [www.mc.be/info.maladeschroniques](http://www.mc.be/info.maladeschroniques).

Vous aussi, posez votre question par e-mail à [info.maladeschroniques@mc.be](mailto:info.maladeschroniques@mc.be).

Précisez vos nom, adresse légale ou numéro de registre national. Un relais vers votre mutualité régionale pourra être organisé si nécessaire.

## Votre avis nous intéresse

Durant tout le mois de mars, participez à l'espace interactif dédié aux maladies rares :

- testez vos connaissances;
- partagez votre expérience;
- chattez avec nos invités le jeudi 24 mars à 11h sur l'errance du diagnostic.

Rendez-vous sur [www.mc.be/votreavis](http://www.mc.be/votreavis)

En collaboration avec RaDiOrg et Rare Disorders Belgium

Je pense aussi à moi

Astuce  
de la quinzaineUne bonne nuit  
de sommeil,  
ça se prépare !

Que vous soyez petit ou gros dormeur, pour passer une bonne nuit, vous avez besoin d'arriver calme au lit.

En soirée, privilégiez un repas facile à digérer, sans aliments excitants ni alcool. Terminez votre repas au moins deux heures avant d'aller dormir. Idem si vous pratiquez une activité physique : respectez le même temps de pause. Limitez le plus possible les écrans, prévoyez plutôt un temps de lecture avant le coucher.

Une ambiance calme et détendue durant la soirée facilite l'endormissement : votre cerveau et votre corps ont besoin de ralentir leur activité...

Une bonne nuit de sommeil se prépare en soirée  
mais aussi en journée !  
Découvrez comment sur [www.jepenseaussiàmoi.be](http://www.jepenseaussiàmoi.be)

[jepenseaussiàmoi.be](http://jepenseaussiàmoi.be)

SE PAYER  
UNE BRONCHITE,  
ÇA PEUT ARRIVER.  
NE PAS POUVOIR  
PAYER LES SOINS,  
JAMAIS.

C'EST POURQUOI NOUS REMBOURSONS  
À 100 % LES SOINS DE SANTÉ  
DES ENFANTS JUSQU'À 18 ANS.

0800 10 9 8 7  
[www.mc.be/100pour100rembourses](http://www.mc.be/100pour100rembourses)



La solidarité, c'est bon pour la santé.

## Erratum

Dans le cadre de l'article "Surfer, un voyage en liberté ?" paru dans le numéro 1557 du 18 février dernier, nous invitons à prolonger la réflexion en assistant à la conférence de Dominique Cardon sur les algorithmes, dans le cadre du cycle "Pour un numérique humain et critique". Celle-ci se tiendra le **mardi 19 avril** de 10h30 à 12h, et non le 9 avril comme annoncé précédemment.

Infos : <http://bruxelles.pointculture.be/agenda/>

À suivre

## Réenchanter la vie en ville

Des tunnels bruxellois fermés en série... Un RER qui fait deux pas en avant, trois pas en arrière... Certains y voient les symptômes de la "maigouvernance" belge. D'autres, l'occasion de s'interroger sur les moyens d'améliorer la santé et le bien-être des citoyens.



© MAPPP BELCAINAGE

C'est quoi, pour vous, la ville idéale de demain ? À cette question, Patrick Le Galès répond très simplement. "C'est une ville dont les habitants sont en bonne santé. Donc, où la pollution de l'air a fortement baissé, grâce à une diminution de la présence de la voiture" (1). Patrick Le Galès n'est ni écologiste, ni médecin, ni patron d'une mutualité. Politologue et sociologue, il est le doyen de l'École urbaine de Science po, à Paris.

Les facteurs susceptibles d'influencer la santé des citoyens sont, certes, nombreux. Mais, si on examine celui qui fait la Une des médias depuis un mois (la mobilité, la congestion, la pollution), on se dit, à écouter ce spécialiste, qu'il y a chez nous beaucoup de pain sur la planche. En effet, qu'il s'agisse du réseau RER ou du délabrement des tunnels de la capitale, un constat se dessine. Dès l'éclatement des deux problèmes dans les médias, le débat s'est concentré sur les budgets manquants ou à prévoir, la (mal)gouvernance politique, les chantiers à venir, les itinéraires alternatifs, les impacts économiques du chaos, etc. Dans les travées politiques et dans la presse, les superlatifs ont fusé : "scandale sans visage", "chantier africain", "symbole spectaculaire d'une défaillance généralisée"...

## Virage manqué

Mais de santé publique, pas un mot ! Ou si peu et si tardivement. Pourquoi cet oubli ? L'engagement des villes et leur étouffement sous la pollution, essentiellement automobile, ont pourtant des conséquences bien documentées. (Re)lisons le Conseil supérieur de la santé (2). "Chez l'enfant à naître, la pollution atmosphérique entraîne un risque accru de poids moindre à la naissance, de retard de croissance intra-utérine, de naissance prématurée, voire de décès ou de mortalité post-(néo) natale..." Après l'âge d'un an, "il existe un lien important entre cette pollution et l'aggravation des plaintes asthmatiques telles que toux, respirations sifflantes et difficultés respiratoires". Quant aux adultes, "les asthmatiques - notamment - présentent un risque plus élevé de cancer du poumon et de maladies cardiovasculaires à long terme".

L'Agence européenne de l'environnement enfonce le clou. Quelque 12.000 personnes, dans notre pays, meurent chaque année prématurément à cause de leur exposition à la pollution de l'air. "Cette source est fiable", appuie Alfred Bernard, toxicologue à l'UCL. Celui-ci observe, de son côté, des altérations du poumon profond chez les ado-

lescents, causées par les particules fines. Et il commente : "Par rapport à d'autres grandes villes, notre mobilité est devenue folle. Les Belges roulent tout le temps, partout. Le grand tournant vers la mobilité durable n'a pas été opéré" (3).

## Des villes plus respirables

Aucune protestation ni manifestation de masse, pourtant, dans nos cités. À peine ouvert, le débat sur la voiture de société se referme. Pourquoi cette timidité, au-delà du sempiternel constat du sentiment d'impuissance du citoyen et de la complexité du problème ? "Plus le risque est spectaculaire, plus il y a une tendance à le surestimer", commente Vincent Yserbyt (UCL), en référence au climat anxiogène autour des attentats de ces derniers mois. Ce professeur de psychologie sociale juge cela "gênant, puisque cela accapare l'attention du public - et des politiques - d'une manière disproportionnée". (4)

On peut évidemment s'activer pour restaurer les tunnels et boucler le RER au plus vite. Mais quantité d'urbanistes et d'architectes rêvent de solutions moins bricolées, plus ambitieuses pour des villes plus habitables. Remplacement des tunnels par des boulevards urbains piétonniers, trams à cadence rapide, rames magnétiquement suspendues pour regagner de l'espace au sol, tours végétales pour réguler la température urbaine, etc.

## Redessiner les villes

Utopique, dira-t-on... Ou hors de prix. Vraiment ? L'Organisation mondiale de la santé (OMS) estime à 18 milliards d'euros annuels, pour notre pays, le coût sanitaire de la pollution actuelle. "Il faut réenchanter la ville et gagner de la place pour faire face à l'augmentation inexorable de la population urbaine", estime Vincent Callebaut, architecte belge de renom, pressenti par la ville de... Paris pour redessiner l'urbanisme de la Ville-lumière en 2050. Il brasse large et voit loin.

L'enjeu n'est pas seulement celui de la santé, ni celui de Bruxelles. Des villes comme Liège, Charleroi, Namur... continuent à perdre une partie de leurs classes moyennes, relève Christophe Schoune, Secrétaire général d'Inter-environnement, sur base de récentes statistiques wallonnes (5). Ces classes moyennes trouvent, en périphérie, une qualité de vie meilleure et une moindre pollution qu'en ville, non sans exercer une énorme pression automobile sur la population urbaine. De là, relève-t-il, "le risque de dualisation sociale entre des populations fragilisées et les couches socio-culturellement privilégiées". Voire "une menace pour la cohésion sociale".

// PHILIPPE LAMOTTE

(1) Le Soir, 12 février 2016  
(2) CSS, publication 8603, mai 2011. [www.health.belgium.be](http://www.health.belgium.be)  
(3) RTBF, La Première, 23 février 2016  
(4) Le Soir, 23 février 2016  
(5) IEW, [www.ielowline.be](http://www.ielowline.be) - 081/39.07.50

## en bref

### >> Entrepreneuriat social

Envie de faire germer un projet d'économie sociale à Bruxelles ? La fédération d'entreprises d'économie sociale SAW-B lance Bruxelles-ES. La structure a pour vocation de soutenir les porteurs de projets désireux de lancer ou renforcer leur entreprise à finalité sociale. Plusieurs bourses de 2.000 à 6.000 euros financent l'accompagnement spécifique de projet et l'accès à des formations (étude de marché, plan financier, rédaction de statuts, etc.). Trois appels à projets se dérouleront cette année en mars, mai et juin. Le délai d'envoi du premier appel à candidature est fixé au lundi 21 mars à 12h. En outre, Bruxelles-ES organisera trois événements pour outiller et connecter les entrepreneurs sociaux.

Infos : [www.bruxelle-es.be](http://www.bruxelle-es.be)

### >> Oxfam Peacemaker

Le 14 mai, dans la région du Westhoek, se tiendra la première édition de l'Oxfam Trailwalker. Petit frère de l'Oxfam Trailwalker, ce nouveau défi sportif et solidaire rassemble des équipes de marcheurs qui ambitionnent de parcourir 42 km en moins de 10 h. Chaque équipe s'engage à récolter minimum 750 euros au profit des projets d'Oxfam-Solidarité dans le monde. Les inscriptions restent ouvertes pour une soixantaine d'équipes. Pour la bonne tenue de l'événement, Oxfam-Solidarité recherche également des bénévoles, dont des kinés et des médecins.

Infos : 0474/76.63.17 • [www.oxfampeacewalker.be](http://www.oxfampeacewalker.be)

### >> Trouver facilement des toilettes

Pour de nombreuses personnes atteintes de la maladie de Crohn, de colite ulcéreuse, ou faisant face à un besoin urgent, disposer rapidement d'une toilette est une vraie nécessité. L'application WC ASAPP entend leur venir en aide. Grâce à la géolocalisation, quelques clics suffisent à trouver les toilettes les plus proches. Plus de 3.000 toilettes disponibles sur le territoire belge sont déjà répertoriées dans l'application. Évolutive, elle permet à l'utilisateur d'évaluer la qualité des toilettes ainsi que d'ajouter un WC et de le juger (en termes de propreté, nombre de toilettes, prix et heures d'ouverture). Elle est téléchargeable gratuitement sur l'Appstore et Google Play.

Infos : <http://wcasapp.com>

### >> Trajets de vie

Active sur le web depuis octobre 2015, V'RO TV se présente comme un média complémentaire axé sur le parcours humain, le développement personnel et la résilience. L'émission "Et à part ça, ça va ?" propose deux fois par mois des vidéos de 5 à 8 minutes sur des sujets tels que l'espoir après le deuil, la quête de sens, le changement de vie... Des citoyens y témoignent de leur expérience de manière résolument positive. La web TV vient de lancer une campagne de crowdfunding pour permettre la réalisation de quatre reportages supplémentaires, dont les sujets pourront être choisis par les donateurs.

Infos : [www.vero-tv.com](http://www.vero-tv.com)

VOUS EN AVEZ ASSEZ DES DÉMARCHEURS GAZ/ÉLECTRICITÉ QUI ESSAIENT DE VOUS FAIRE SIGNER N'IMPORTE QUOI ?

## PAS DE DÉMARCHAGE !



## GEEN VERKOOP AAN DE DEUR!

HEB JIJ OOK GENOEG VAN DEUR-AAN-DEUR-VERKOPERS VOOR GAS EN ELEKTRICITEIT DIE U EENDER WAT WILLEN DOEN TEKEMEN?

## ÉCHOS

### Énergie Démarchage : non merci !

Depuis la libéralisation des marchés du gaz et de l'électricité, il arrive régulièrement que des personnes sonnent aux portes pour proposer aux habitants des contrats avec un nouveau fournisseur. Certaines d'entre elles n'hésitent pas à user de techniques peu scrupuleuses pour arriver à leurs fins. Des associations lancent une campagne de sensibilisation. Objectif : ne pas se laisser bernier.

Ils prennent contact par téléphone, par mail, se postent devant les centres commerciaux ou écument les quartiers d'habitations. Leurs cibles privilégiées ? Les personnes fragilisées, âgées, ou ne maîtrisant pas la langue de leur lieu de résidence. Leur approche est parfois intimidante et leurs arguments alléchants, même s'ils sont mensongers. Ils promettent une protection contre le black-out ou des tarifs trop réduits pour être honnêtes. Avec, pour conséquences, la signature de contrats inadaptés aux besoins du client ou, pire, la perte de certains avantages, comme l'obtention du tarif social. Ces pratiques de démarchage sont pourtant soumises à un code de

conduite mais elles restent actuellement difficilement punissables. C'est pour cette raison que plusieurs associations ont décidé de lancer une campagne de sensibilisation adressée au grand public. Pas de démarchage est le titre d'une brochure bilingue qui sera disponible à partir du 7 mars prochain. Elle reprend toute une série de conseils et de mises en garde adressés aux personnes confrontées aux démarcheurs. Par exemple, il est utile de savoir que certains d'entre eux se font passer pour des employés de gestion-

naires de réseau de distribution (GRD). Ils prétextent un relevé de compteur ou d'index pour entrer en contact avec un client potentiel. Il est alors utile de savoir qu'aucun GRD n'a pour mission de vendre des contrats. Il s'agit là d'une situation abusive qu'il faut dénoncer. Le document rappelle également qu'il ne faut rien signer immédiatement et qu'il est utile de prendre le temps de comparer les offres et services des différents fournisseurs, si l'on souhaite en changer. La brochure comprend aussi un autocollant "pas de démarchage" à apposer sur sa boîte aux lettres. Il signifie la volonté de l'habitant de ne pas recevoir de visites de ce type. Une volonté qui, légalement, doit être respectée. Enfin, la brochure recense une série de sites qui permettent de comparer les offres des fournisseurs et elle mentionne les coordonnées des organismes auprès desquels une plainte peut être déposée. //ET

>> Plus d'infos : Pour la Wallonie : Energie Info Wallonie • [info@energieinfowallonie.be](mailto:info@energieinfowallonie.be) • 081/39.06.26. Pour Bruxelles : Infor Gazelec • [info@gazelec.info](mailto:info@gazelec.info) • 02/209.21.90

### Dépister le cancer colorectal Un nouveau test

Un programme de dépistage du cancer colorectal existe depuis plusieurs années en Belgique, pour les adultes entre 50 et 74 ans. Mais il y a du changement pour dépister la maladie : un nouveau test, plus moderne, plus performant et plus fiable, est désormais d'application.

Le cancer colorectal est le deuxième cancer en termes de mortalité en Belgique. Trop souvent diagnostiqué à un stade avancé, il peut pourtant être dépisté à un stade précoce et alors, guéri dans la grande majorité des cas. Le programme de dépistage en usage jusqu'à présent était basé sur la recherche de la présence de sang, invisible à l'œil nu, dans les selles, par un procédé chimique. Trois prélèvements de selles étaient nécessaires. Le nouveau test immunologique ne nécessite qu'un prélèvement de selles, très facile à réaliser puisqu'il suffit de passer une tige de prélèvement sur la surface des selles. Les mains n'entrent donc pas en contact avec ces dernières. La tige est replacée dans le tube de départ. Le test est renvoyé par la poste dans l'enveloppe fournie, sans devoir mettre de timbre. La Wallonie et la Cocof à Bruxelles ont décidé d'utiliser ce test à partir de février 2016 dans le cadre du programme de dépistage du cancer colorectal.

Qui est concerné ? Le test de dépistage s'adresse à tous les adultes de 50 à 74 ans. Une invitation leur est envoyée automatiquement tous les deux ans. Le dépistage est entièrement gratuit (frais de poste et analyse). Lors du premier dépistage, une consultation

(à charge du patient et de sa mutualité) est nécessaire. En effet, le test de dépistage est indiqué aux seules personnes qui ne présentent aucun signe de problème intestinal. Le médecin orientera les patients ayant des symptômes vers d'autres examens. Ce sera aussi le cas pour les personnes qui ont des antécédents familiaux ou personnels de cancer colorectal ou en présence de certaines maladies du côlon, de maladies inflammatoires de l'intestin (comme la maladie de Crohn), de diabète. Ces patients doivent bénéficier d'un suivi particulier auprès de leur médecin de famille.

Si le premier test est normal ("négatif"), les personnes recevront automatiquement, gratuitement, un nouveau test de dépistage après deux ans, à leur domicile. Si le test confirme la présence de sang dans les selles ("positif"), le médecin prescrira une coloscopie, afin de vérifier l'état de l'intestin. Cet examen n'est pas gratuit, mais il est remboursé par la mutualité. Un conseil supplémentaire : se renseigner auprès du gastroentérologue pour savoir s'il est conventionné et lui demander de préciser le coût de l'examen.

//WWW.MONGENERALISTE.BE

>> Plus d'infos : Centre de référence pour le programme de dépistage du cancer colorectal : [colorectal@ccref.org](mailto:colorectal@ccref.org) • [www.ccref.org](http://www.ccref.org) • 010/23.82.72.



### Fumeurs et tabacologues Une relation de confiance

La notoriété de Tabacstop, ligne d'aide gratuite au sevrage, ne fait que croître. Et l'outil semble faire la preuve de son efficacité. Mais certains publics restent à conquérir.



En 2015, 230.000 personnes ont fréquenté le site de Tabacstop, 102.000 ont effectué le test de dépendance...

Bouches édentées, dents jaunies ou noircies, numéros de téléphone gratuits pour arrêter de fumer... Les cigarettiers n'apprécient pas de voir l'emballage de leurs paquets agir comme des repoussoirs à tabac. Ils ont raison... Un Belge sur deux s'étant adressé à Tabacstop pour tenter de mettre fin à son addiction à la clope a contacté ce service après avoir lu le numéro 0800 111 00 sur le paquet. Et, dès le mois de mai, cette mention figurera également sur les conditionnements de tabac à rouler.

Dans ce service - gratuit - d'aide à l'arrêt du tabac, proposé par la Fondation contre le cancer, on se réjouit de ce canal grandissant de notoriété. Mais la satisfaction est plus générale : en 2015, 230.000 personnes ont fréquenté le site de Tabacstop (+ 20 % par rapport à 2014), 102.000 ont effectué le test de dépendance, 20.000

personnes ont pris contact avec les psycho-tabacologues et 1.000 se sont engagées à suivre l'accompagnement personnalisé par téléphone.

Et ça marche ? Réponse : 45 % ont arrêté de fumer à la fin des entretiens. Et, un an plus tard, 23 % étaient encore dans ce cas. Peu encourageant ? Pas sûr... Car, seul(e), on n'a que 3 à 5 % de chances de se départir de l'herbe à Nicot, souligne la Fondation. Bémol important : la notoriété de Tabacstop dans les catégories socio-économiques basses est faible. Et les hommes se lancent moins facilement que les femmes dans le programme d'arrêt. Le service propose aux fumeurs hésitants de consulter, sur [www.tabacstop.be](http://www.tabacstop.be), les interventions d'ex-fumeurs pour qui la "sèche" n'est plus qu'un mauvais souvenir.

//PHL

## Retour de maternité



## Le suivi par une sage-femme ? Que des avantages !

Les jeunes mamans et leur nouveau-né quittent de plus en plus tôt la maternité après y avoir accouché. Si le désir de retrouver son chez soi joue certainement, la contrainte qui pèse sur les hôpitaux pour raccourcir le séjour n'est pas étrangère à cette réalité. Dans ce contexte, un suivi professionnel à domicile est plus que jamais nécessaire. Et bénéfique sur de nombreux plans. Témoignages.

**Lily est née il y a quinze jours.** Blottie dans les bras de James, son papa, elle dort paisiblement. Fanny les regarde tendrement. "Je suis soulagée car Lily reprend du poids et je ne dois plus suppléer, en dehors des tétées, par mon lait que j'ai tiré entre-temps", explique la jeune maman à sa sage-femme, venue pour la visite à domicile. Ce rendez-vous régulier, Fanny l'attend avec impatience. "Quand j'étais enceinte, des amis m'ont conseillée de faire appel à une sage-femme. J'ai contacté l'Arbre de Vie, une association qui regroupe des sages-femmes indépendantes en région bruxelloise". La confiance s'est vite installée entre le couple et Marie-Christine Swennen. "Pendant la grossesse, Marie-Christine nous a conseillés et rassurés, témoigne Fanny. Elle a répondu à nos questions sur l'accouchement, l'allaitement, le retour à la maison... J'ai pratiqué des exercices de respiration, de la relaxation..." Fanny se sentait bien préparée à l'accouchement. Hélas, Lily étant en siège, une césarienne a dû être pratiquée. "J'ai du mal à faire mon deuil d'un accouchement normal, confie-t-elle. Mais ma fille va bien et c'est le plus important". Fanny et Lily ont quitté l'hôpital au 5<sup>e</sup> jour d'admission. "Les médecins voulaient me faire sortir la veille mais j'ai protesté. Je m'en sentais incapable", raconte-t-elle.

"Lorsqu'on a accompagné une femme pendant sa grossesse, il est tout naturel de la suivre en postnatal, explique Marie-Christine Swennen. L'idéal d'ailleurs - c'est ce que l'on conseille généralement - c'est de prendre contact avec une sage-femme durant la grossesse pour se préparer au mieux à l'accouchement et organiser le suivi dès la sortie de l'hôpital (1). En l'absence de contact préalable, ce sont généralement les maternités qui nous appellent pour des mamans qui vont quitter leur service". Cependant, certaines maternités proposent un suivi post-partum de quelques jours par des sages-femmes de leur service. C'est le cas,

depuis une dizaine d'années déjà, à la Clinique St-Pierre à Ottignies. La durée moyenne de séjour y est d'ailleurs réduite par rapport à d'autres hôpitaux : trois jours pour un accouchement sans complications et cinq jours en cas de césarienne. "Nous organisons ce suivi pour les mamans habitant dans un périmètre de quinze kilomètres, explique Véronique Fiasse, sage-femme et responsable du service. Nous intervenons jusqu'au 5<sup>e</sup> jour suivant la naissance de l'enfant. Au-delà de cette période, si cela s'avère nécessaire sur le plan médical ou si la maman souhaite poursuivre l'accompagnement, nous passons le relais à une sage-femme indépendante. Idem pour les mamans qui habitent plus loin ou qui ont eu un contact avec une sage-femme avant l'accouchement".

### La première semaine, cruciale

En principe, le suivi post-partum à domicile débute dès le lendemain du retour de maternité. Les premiers jours, à chaque visite quotidienne, un examen complet de la maman et du bébé est réalisé. "L'hôpital nous fournit une fiche de liaison qui reprend les informations médicales utiles, précise Marie-Christine Swennen. On vérifie l'état de santé de la maman, on surveille l'évolution de plaies éventuelles et on réalise les soins obstétricaux nécessaires. On la conseille tout au long de l'allaitement et on l'aide en cas de difficultés. Quant au nouveau-né, on surveille systématiquement son poids, la coloration de sa peau. On observe la tétée, l'hydratation, le tonus... On vérifie si tout se passe bien du côté du cordon ombilical, des selles... Bien souvent aussi, on effectue la prise de sang destinée notamment à détecter d'éventuelles maladies congénitales (le test de Guthrie, à réaliser entre 72 et 120h après la naissance - NDLR)". Maud Thonet, sage-femme indépendante, complète : "Il arrive que la maman sorte de l'hôpital dès le 2<sup>e</sup> jour de la naissance de son bébé. Or, c'est à ce moment-là que se produit la montée de lait. Pour une femme qui n'a jamais connu cela, ce n'est pas évident de tout à gérer".

### Plus qu'un suivi médical

Les compétences médicales de la sage-femme lui permettent donc de surveiller le bon état de santé de la maman et du nouveau-né, et d'assurer les soins et actes techniques nécessaires. Mais ses compétences humaines, son écoute bienveillante,

ses conseils, sont tout aussi précieux au moment où les jeunes mamans - et papas - sont bien souvent désemparés voire inquiets, surtout s'il s'agit de leur 1<sup>er</sup> enfant ou d'une 1<sup>ère</sup> expérience d'allaitement. Au moment aussi où le baby blues guette la jeune maman. "Un des grands avantages du suivi à domicile par une sage-femme est de pouvoir aborder les questions concrètes qui surgissent de la confrontation au

**À domicile, la sage-femme répond aux questions qui surgissent de la confrontation au quotidien.**

quotidien, par exemple, la température idéale de la chambre ou du bain, le lieu où coucher bébé, la manière de réagir aux pleurs", observe Véronique Fiasse. Fanny peut en témoigner : "Marie-Christine nous a montré comment utiliser un bandeau de portage, donner le bain, nourrir Lily avec mon supplément de lait maternel. Sans elle, je pense que j'aurais dû arrêter l'allaitement, confie-t-elle. Le fait de savoir quelle vient le lendemain ou que je peux l'appeler en cas de souci me rassure". "Les premières visites sont aussi l'occasion d'offrir un espace de parole et de donner sa place au papa, enchaine Marie-Christine Swennen. Je lui montre comment changer son bébé, le porter, le baigner..." Maud Thonet poursuit : "À l'hôpital, les sages-femmes n'ont plus que deux, trois jours pour tout expliquer. Souvent le papa n'est pas là pour entendre les conseils ou ne se sent pas concerné".

### Passer le relais, éventuellement

À quel moment le suivi post-partum s'achève-t-il ? Il n'existe ni règles ni normes en la matière si ce n'est que des consultations postnatales sont possibles - et entièrement remboursées par l'assurance soins de santé obligatoire - jusqu'à la première année de l'enfant (2). "Au fil des jours, voire des semaines, les visites s'espacent. À un certain moment, tout naturellement, la maman ne les estime plus nécessaires, explique Maud Thonet. Parfois, elle nous rappelle pour savoir comment stopper l'allaitement par exemple." Pour Marie-Christine Swennen, avant de quitter la famille, il importe d'aborder certains sujets comme la contraception, le suivi médical de bébé, l'accompagnement par l'ONE, les solutions de garde..., voire de s'assurer que des relais sont mis en place en cas de difficultés.

// JOËLLE DELVAUX

(1) Consulter la liste des sages-femmes indépendantes sur le site de l'Union professionnelle belge des sages-femmes ([www.sages.femmes.be](http://www.sages.femmes.be)) ou s'adresser à sa maternité.

(2) Si la sage-femme est conventionnée, le remboursement de ses prestations est de 100% (non-conventionnement : 75%). Pour les préparations à l'accouchement, les honoraires sont libres.

## Sortir plus tôt de la maternité : pas sans conditions

**4,5 jours en cas d'accouchement sans complications** et 6,6 jours en cas de césarienne : telles sont les durées moyennes de séjour pour les femmes mettant au monde leur enfant en milieu hospitalier en Belgique (98% des naissances). Des moyennes sensiblement plus élevées que dans la plupart des pays occidentaux alors que la tendance internationale voit les femmes quitter l'hôpital avec leur nouveau-né de plus en plus tôt.

Dans le but de faire des économies dans le budget des soins de santé, la ministre fédérale de la Santé, Maggy De Block, a imposé aux hôpitaux de réduire la durée moyenne d'hospitalisation à quatre jours en 2015 et à trois jours et demi en 2016 pour un accouchement sans complications. Ici et là, dans les maternités, la pression se fait sentir pour faire coïncider la réalité aux nouvelles recommandations... assorties de restrictions financières.

Dorénavant donc, les mamans seront "invitées" à quitter l'hôpital avec leur bébé de manière précoce, à tout le moins s'il n'y a pas de contre-indication médicale ou de complications lors de l'accouchement. Pour l'heure, s'il y a unani-

mité pour reconnaître la nécessité d'un suivi post-partum à domicile, rien n'oblige la maternité à l'organiser ou à le garantir. Et si le volume des prestations des sages-femmes est en augmentation constante ces dernières années, seules 30 % des jeunes mamans sont actuellement suivies par une sage-femme à domicile. La ministre a bien lancé, l'été passé, un appel à des projets "accouchement avec séjour hospitalier écourté", en invitant les hôpitaux à expérimenter des formules de collaborations avec d'autres institutions et des prestataires de soins. Mais seuls sept projets ont été retenus sur les 35 déposés sur le bureau de la ministre. Ces projets-pilotes qui vont démarrer incessamment dureront deux ans. Ce n'est qu'au terme de cette période, que le gouvernement fédéral décidera quels aspects des projets seront introduits plus largement.

**La Mutualité chrétienne regrette que la ministre décide, sans concertation aucune, de diminuer la durée de séjour en maternité sans mesures d'accompagnement.**

Dans ce dossier, la Mutualité chrétienne regrette que la ministre décide, sans concertation aucune, de diminuer la durée de séjour en maternité sans mesures d'accompagnement autres que le lancement de quelques projets-pilotes et l'approbation d'une proposition de l'Inami de revaloriser de 22,5 % les honoraires des sages-femmes pour les consultations réeli-

sées à partir du 5<sup>e</sup> jour de la naissance. Pour les nouveaux parents, le raccourcissement du séjour en maternité génère un vide et peut induire un isolement problématique pour les groupes vulnérables. Par ailleurs, les femmes doivent faire face plus rapidement aux tâches familiales en ne bénéficiant plus du confort et du repos qu'offre l'hôpital.

La MC regrette par ailleurs que la ministre n'ait pas donné suite à la proposition de trajet de maternité, élaborée au sein de la commission de conventions entre les mutualités et les représentants des sages-femmes. Se référant aux recommandations du Centre Fédéral d'expertise des soins de santé (KCE) (1), cette proposition avait le mérite de repenser l'ensemble de la période "grossesse et après-naissance" dans une continuité de soins et d'organiser le suivi postnatal à domicile dans une approche multidisciplinaire. À l'instar du KCE, les mutualités insistaient aussi sur le développement d'initiatives de soutien des parents - notamment des services d'aide aux familles -, avec une attention particulière aux familles défavorisées.

// JD

(1) "Sortir plus tôt de la maternité? Oui à condition de prévoir un bon suivi à domicile", avis du KCE, octobre 2014. A lire sur <https://kce.fgov.be/fr>

Mouvement

# Sous les pavés, des alternatives

À l'appel des mouvements Hart boven hard et Tout autre chose, organisations et citoyens sont invités à parader joyeusement le 20 mars à Bruxelles. La Mutualité chrétienne y revendiquera une protection sociale pour tous.

L'année dernière, 20.000 personnes bravaient la pluie pour exprimer leur refus des politiques d'austérité et du "toujours moins" imposés par les différents niveaux de pouvoir dans tous les domaines de la société. Répartis en 10 cortèges, tels "10 tout autres horizons" (justice fiscale, cadre de vie épanouissant citoyens sans frontières...), les manifestants portaient unanimement le même message : "une société alternative est possible". En 2016, l'alternative reste le maître-mot. Ou plutôt "les" alternatives. "Cette année, nous allons prouver qu'il y a pléthore d'initiatives en matière d'immigration, de santé, d'économie... annonce Nabil Sheikh Hassan. Autant de projets qui constituent l'horizon vers lequel on veut aller pour construire un demain radicalement différent de ce qu'on voit aujourd'hui", s'enthousiasme ce membre du mouvement Tout autre chose.



© ZIJNARE BEELDINGE

**"Un défilé créatif, coloré, familial"**

Quelles alternatives sous les calicots de la Grande Parade ? "D'abord la vôtre !, annonce Tout autre chose, pour autant qu'elle rejoigne le thème de l'édition 2016 : "Nous ne sommes pas à contre-courant. Nous sommes le courant". C'est le seul filtre que nous imposons à la participation", explique Nabil.

Les volontaires de Tout autre chose et Hart boven hard promettent "un défilé créatif, coloré et familial" parce qu'ils sont conscients qu'il est difficile de mobiliser les gens si l'événement est morose. "C'est évident que si les gens viennent montrer quelque chose qu'ils trouvent positif, estime Nabil, c'est parce qu'ils y croient. Nous voulons le montrer dans la bonne humeur !"

Au-delà de la grande diversité de personnes, d'organisations, de collectifs ou d'associations attendues, les

- > Rendez-vous le dimanche 20 mars à 14h à la Gare du Nord, Bruxelles.
- > Munissez-vous d'un parapluie décoré sur le thème de la bonne santé avec les mutualistes.

Cinéma

# Gros plans sur la santé

Pour sa 12<sup>e</sup> édition, le festival Imagésanté propose un programme varié qui ne manquera pas d'intéresser un public éclectique : passionnés de documentaires, professionnels de la santé, étudiants et spectateurs curieux et avides d'en savoir plus sur les thématiques des sciences et du bien-être. Coup d'œil sur une sélection de films, de conférences et d'événements qui donnent envie d'en voir plus.

La ville de Liège accueillera le festival Imagésanté du 14 au 19 mars prochains. Un festival à multiples facettes, dont l'objectif est de sensibiliser aux questions de santé et de bien-être, à travers l'image, qu'elle soit issue de films documentaires, de fictions ou encore de reportages. Et qui dit festival dit compétition. Imagésanté présentera une série de onze films documentaires issus des quatre coins de la planète. La maladie d'Alzheimer, la folie, la médecine traditionnelle, la violence subie par les femmes au Rwanda, l'environnement et la santé... les thématiques traitées sont multiples. En marge de la compétition, des films de fiction seront diffusés dans les cinémas Le Parc et Sauvenière. Les festivaliers découvriront notamment *Médecin de campagne* de Thomas Lilti avec François Cluzet et *La dernière leçon* de Pascale Pauzadoux avec Sandrine Bonnaire, marraine de cette édition.

blic pourra également assister à des conférences et des ateliers. La pleine conscience, l'hypnose, les liens entre médecine, science et éthique ou encore les collaborations entre médecins et ingénieurs seront abordés.

**Un parrain et une marraine de prestige**

Sandrine Bonnaire et Christophe Lambert ont accepté de parrainer cette édition 2016. La comédienne et réalisatrice française assistera le 15 mars à la présentation de *La dernière leçon*, un long métrage dont elle tient le rôle-titre. Le film traite de la fin de vie et des difficultés de communication qu'elle peut en-

**Sandrine Bonnaire et Christophe Lambert ont accepté de parrainer cette édition 2016.**

**Le prix des mutualités**

À l'issue du festival, le "prix des mutualités" sera attribué à un film documentaire. L'objectif est de mettre en lumière une thématique prioritaire pour les mutualités, au travers d'une œuvre qui pourra être utilisée dans une optique de prévention, par exemple via l'organisation de ciné-débats. Pour ce prix, le public fera partie intégrante du jury, puisque son vote sera pris en compte pour 40 % des suffrages, les 60 % restants seront partagés entre les différentes mutualités.

// ESTELLE TOSCANUCCI

**40 x 2 places à gagner !**

**La MC vous offre :**

- 25x2 places pour la soirée des mutualités, le mercredi 16 mars à 19h45 au cinéma Le Parc à Liège. Le film *Keeper* y sera projeté en avant-première.
  - 15x2 places pour un film documentaire au choix au cinéma Sauvenière.
- Intéressé ? Rendez-vous sur le [www.mc.be/imagésanté](http://www.mc.be/imagésanté)  
Le tirage au sort aura lieu le **vendredi 11 mars** à midi. Les gagnants seront prévenus par e-mail.

**Éducation et promotion de la santé**

À pointer lors de cette édition : la projection de reportages dans les salles du CHU de Liège. Des interventions chirurgicales seront diffusées en direct et commentées par le chirurgien. Le pu-

Coup de pouce

Hart boven hard et Tout autre chose travaillent sans subsides ou revenus structurels. Financer la Grande Parade est un défi qui s'élève à 33.000 euros. Les deux mouvements invitent les citoyens en phase avec leurs motivations à contribuer au financement de l'événement. L'argent récolté permettra d'organiser pratiquement la Parade, imprimer le matériel de promotion, financer le concert final au bénéfice de tous... Une récolte de fonds participative (crowdfunding) est ouverte sur [www.toutautrechose.be](http://www.toutautrechose.be).

mouvements invitent chaque structure à joindre les alternatives regroupées autour de cinq points phares : une démocratie à l'écoute de ses citoyens, une économie alternative, un monde en transition et attentif au climat, un avenir au-delà de nos frontières, une prospérité basée sur des services publics solides.

**La MC dans le défilé**

Des services collectifs solides... C'est dans cette section du cortège que défilera la Mutualité chrétienne. Elle y défendra "une protection sociale pour tous", telle qu'elle le fait dans la campagne impulsée depuis plus d'un an par le CNCND 11 11 11, Solidarité Mondiale (ONG du MOC) et d'autres mutualités belges. "Une protection sociale pour tous, c'est l'alternative la plus efficace pour la couverture des soins, martèle Jean Hermesse, secrétaire général des Mutualités chrétiennes. On sait que si on la détricote, c'est le patient qui paie. Ce serait la porte ouverte à la marchandisation. C'est pour ça qu'on se bat aussi pour qu'elle soit ex-

clue des matières qui figureront dans l'accord de libre-échange transatlantique (TTIP)."

"La MC dans la rue, c'est plutôt rare... "Les politiques écoutent davantage les messages des citoyens qui s'expriment dans la rue qu'une organisation qu'ils soupçonnent de ne défendre que son propre intérêt. C'est pourquoi nous encourageons les citoyens engagés à nous rejoindre et à militer avec nous pour cette société conviviale, cette société de cohésion dont nous rêvons."

"Nous sommes le courant..." Le thème de la Parade 2016 laisse croire que les solutions se trouvent au fil de l'eau, ailleurs, plus loin. Ne sont-elles pas dans l'ici et le maintenant ? "Tout à fait, affirme Jean Hermesse. Les citoyens doivent être conscients qu'ils ont le pouvoir, qu'ils peuvent se réapproprier la politique, qu'ils ne doivent pas tout attendre de l'État. Les citoyens peuvent, lorsqu'ils se mobilisent, mettre en place des alternatives."

// MaC



À découvrir lors du festival Imagésanté

**Se souvenir des belles mélodies**

*Alive inside* est un documentaire sur le pouvoir de la musique. Les sons qui réveillent, les refrains qui reconnectent à la vie, les voix qui guérissent. Plongée émouvante et richement documentée sur l'importance d'être entouré de chansons qui font du bien.

La maladie, la vieillesse les ont éloignés de la société, et bien souvent de leurs propres souvenirs. Ils vivent aux États-Unis, dans des maisons de retraite ou des centres de santé. Ils sont entourés de proches et de personnel soignant - tous bienveillants - mais sortir de leur bulle intérieure semble compliqué. *Alive Inside* est le récit d'une expérience. L'intime conviction que la musique ponctue chaque moment de notre existence. L'écouter, c'est se remémorer : l'enfance, la jeunesse, les joies et les souffrances. La musique est un langage universel, ses mélodies diffèrent mais elle a des effets similaires sur de nombreux êtres humains, quel que soit l'endroit de la planète où ils sont nés. *Alive Inside* nous montre des visages, longtemps fermés par Alzheimer, qui s'ouvrent et se transforment dès qu'un casque se

cale sur les oreilles. Des personnes qui retrouvent, grâce à quelques notes, un morceau de vie, des malades qui viennent à la rencontre des autres et d'eux-mêmes. Des interviews de professionnels de la santé (neurologue, gériatologue...) interviewés comme des pauses nécessaires, entre ces rencontres terriblement bouleversantes. Présenté au festival américain Sundance en 2014, *Alive Inside* y a remporté le prix du public.

- >> *Alive Inside* de Michael Rossato-Bennett • 2014 • 77 min. • projeté le 17 mars 2016 à 18h15 • Cinéma Sauvenière • 6.50 EUR
- >> Pour infos : [ap@enjeu.be](mailto:ap@enjeu.be) • 04/254.97.84
- >> Festival Imagésanté 2016 • du 14 au 19 mars 2016 • différents lieux à Liège • [www.imagesante.be](http://www.imagesante.be) • 04/254.97.97

Psychologie

## Un "dys" sur dix en mathématiques

© PHOTODATO BELGIMAGE

De nombreux élèves redoutent le cours de maths. Certains travailleront dur et parviendront un jour à parler la langue des nombres. D'autres, malgré leur travail, n'y verront toujours aucun sens. La dyscalculie est un trouble de l'apprentissage sous-diagnostiqué. Certains élèves paient le prix de cette ignorance.

Elle est effrayée par les chiffres, ne sait pas quelles pièces sortir de son porte-monnaie au magasin et si le montant rendu est le bon, ne parvient que difficilement à calculer mentalement lors d'une conversation, n'identifie pas les proportions d'une recette de cuisine... Pourtant ses capacités de lecture, d'écriture et son quotient intellectuel sont tout à fait honorables.

Cette personne, observée dans l'Institut de recherche en psychologie de l'Université catholique de Louvain (UCL), présente les caractéristiques de la dyscalculie. C'est-à-dire une difficile perception du sens des nombres et des calculs qui parasite le raisonnement mathématique.

### Difficultés en cascade

Nommer les nombres est difficile pour les dyscalculiques, tout comme compter les points sur un schéma. Lors des exercices de calcul, ils présenteront des stratégies dites "immatures" telles que le comptage sur leurs doigts, feront plus d'erreurs que les élèves "standards" et éprouveront des difficultés à les retenir. Plus tard, lorsque seront abordés les problèmes, les fractions, les nombres décimaux..., leurs difficultés ne feront qu'accroître. Ils cumulent les épreuves...

"Les maths, c'est comme un château de cartes, illustre Marie-Pascale Noël. Sans une base solide, chaque étape supplémentaire devient branlante." La chercheuse en neuropsychologie cognitive souligne l'impact socio-économique de la dyscalculie : "Ces enfants quittent malheureusement l'école plus tôt du fait de leur faible connaissance numérique. Ils exercent des métiers peu ou pas valorisés et présentent une carrière professionnelle souvent plus chaotique".

### Le pourquoi du comment

Le professeur de maths manque-t-il de pédagogie ? Pour Marie-Pascale Noël, le problème n'est pas là. Elle invite plutôt à s'intéresser au fonctionnement du cerveau pour comprendre l'origine de ce trouble.

Une première explication est liée à la mémoire à court-terme. Celle-ci est constituée de trois sous-systèmes : la mémoire verbale, la mémoire visuo-spatiale et la mémoire de travail. Cette dernière permet de retenir et de manipuler des informations. Dès l'âge de quatre ou cinq ans, les enfants présentant une bonne mémoire de travail et d'autres une plus faible ont un développement numérique très différent. "Les enfants avec une bonne mémoire de travail comptent plus loin que les autres." Plus tard, ils seront meilleurs en calculs, puis en résolution de problème...

MÉCONNUE, CE SONT SOUVENT LES PARENTS QUI INFORMENT LES ENSEIGNANTS SUR LA DYS CALCULIE ET QUI LES INVITENT À AMÉNAGER LEURS COURS SELON LES BESOINS SPÉCIAUX DE LEUR ENFANT.

Deuxième explication : une grande sensibilité à l'interférence. "Une fois trois : trois. Deux fois trois : six. Trois fois trois : neuf." A priori, tout le monde connaît les tables de multiplication par cœur et n'a plus besoin d'être aidé de ses doigts. Excepté les personnes dyscalculiques pour qui toutes ces informations se

confondent. "Pour eux, il y a beaucoup d'interférences entre des éléments qui se ressemblent. Ce n'est pas un manque de travail. Ces informations se mélangent les unes aux autres dans leur mémoire et ils ne peuvent constituer des traces mnésiques fortes et distinctes de chaque produit."

Enfin, d'autres recherches montrent qu'une difficulté au niveau de la symbolique des nombres est un élément typique des dyscalculiques. "Même avec des chiffres simples, les personnes dyscalculiques ont besoin de plus de temps pour en comprendre le sens. Par exemple, pour déterminer que neuf réfère à une plus grande quantité que sept."

### Combien sont-ils ?

"Selon les études, on estime que 1 à 6% des enfants pourraient être concernés", évalue Marie-Pascale Noël. Aussi, en termes de prévalence, l'enfant qui présente un ou des troubles de l'apprentissage est plus exposé au phénomène. "Parmi les enfants dyscalculiques, un quart présente aussi un trouble de déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH) et près de la moitié une dyslexie."

Méconnu, ce sont souvent les parents qui informent les enseignants sur ce trouble de l'apprentissage. Et eux aussi qui les invitent à aménager leurs cours aux besoins de leur enfant. "Certains enseignants sont compréhensifs, d'autres ignorent ce qu'est la dyscalculie et considèrent l'élève comme peu motivé ou paresseux. Du coup, les exigences sont maintenues pour les dyscalculiques au même niveau que les autres alors qu'ils ont besoin de plus de temps et d'un suivi plus régulier."

// MATTHIEU CORNÉLIS

## "Depuis septembre, cette élève est appelée 'la débile'"

Un décret prévoit des "aménagements raisonnables" à l'école pour les élèves présentant un trouble de l'apprentissage. Ils restent cependant difficiles à implémenter dans les classes.

"Distraite !" "Tu es la dernière à rendre ton exercice." Tout au long de sa 4<sup>e</sup> primaire, M., une enfant dysorthographique et dyscalculique, encaissait les remarques de sa professeure. "Du dénigrement ordinaire, raconte Fanny. Plus que d'être encouragée et valorisée, ma fille était discriminée, rabaissée, considérée comme une enfant sans trouble de l'apprentissage." Les aménagements ? "Rien, ou presque... J'assume tout ce que l'école ne fait pas pour elle : déchiffrer les consignes, proposer des alternatives..."

"Des témoignages similaires nous parviennent presque tous les jours, raconte Anne Demanet, chargée de mission à l'Association pour enfants en difficultés d'apprentissage (1). Des parents d'enfants 'dys' nous sollicitent lorsque ça coince en classe. Comme cette petite qui, depuis le mois de septembre, n'a plus été appelée

par son prénom. Son prof l'appelle 'la débile'."

Depuis 50 ans, l'association milite pour "plus de bienveillance" vis-à-vis des enfants porteurs d'un handicap invisible mais qui implique des inégalités de moyens dans l'apprentissage : dyslexie, dysorthographe, dyscalculie...

Être équitable, explique la chargée de mission de l'Apeda, c'est permettre à l'enfant 'dys' d'être outillé pour réaliser les mêmes exercices que ses camarades de classe : un ordinateur pour le dysorthographe qui "n'écrira jamais sans fautes", une calculatrice pour le dyscalculique qui "ne connaîtra jamais ses tables de multiplications..."

### Une fastidieuse mise en œuvre

Les élèves porteurs d'un trouble de l'apprentissage ont droit à des "aménagements raisonnables" à l'école. Il s'agit de mesures concrètes permettant de réduire, autant que possible, les effets négatifs d'un environnement inadapté sur la participation d'un enfant. L'application de ces mesures matérielles ou immatérielles, pédagogiques ou organisationnelles, est imposée par un décret de la Fédération Wallonie-Bruxelles et par la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées.

"Ces aménagements sont aujourd'hui accordés au cas par cas, déplore Bernard Hubien. Ils ne doivent pourtant pas être considérés comme des privilèges. C'est un droit !, martèle le Secrétaire général de l'Ufapec (2). On interdit tout de même pas à un enfant myope de porter ses lunettes au cours."

Certaines situations problématiques se retrouvent sur le bureau d'Amélie Meurice. "Sur les 169 dossiers intro-

duits en 2015 au Centre Interfédéral par l'égalité des chances (devenu Unia le 22 février) dans l'enseignement, 28 concernent des discriminations liées aux troubles de l'apprentissage", révèle la collaboratrice d'Unia, attachée aux matières "handicap".

### L'équité discutée

"Je vais avantager cet élève par rapport à d'autres", "Je ne peux pas individualiser mon enseignement", "Je risque d'en faire beaucoup pour un élève"... Ces arguments sont régulièrement avancés par les instituteurs

et les établissements scolaires qui poursuivent l'équité à l'école. "Traiter tout le monde de la même façon, c'est perpétuer les inégalités matérielles, sociales, culturelles, constate Xavière Remacle. Être juste, c'est accepter que les enfants n'ont pas les mêmes outils dès le départ. L'enseignement est obligatoire. Il doit donner les mêmes chances à tous", plaide la maman d'un enfant "dys" ayant frappé aux portes d'un quinzaine d'établissements pour faire accepter les besoins spécifiques de son fils.

### Les autorités y travaillent...

Sensible aux nombreuses plaintes introduites par des parents, la Direction de l'égalité des chances de la Fédération Wallonie-Bruxelles anime actuellement deux groupes de travail dédiés aux aménagements raisonnables. L'un se compose des acteurs scolaires et poursuit la clarification de la situation, l'autre des associations et de la société civile pour entendre leurs attentes. Objectif : être en mesure de fournir des réponses claires aux plaignants et aux directions d'écoles.

"Lenjeu est fort, affirme-t-on au sein du service. Il y a 20 ans, la Belgique était en avance avec l'enseignement spécialisé. Aujourd'hui, il faut quelle autorise tous les enfants, malgré leurs difficultés, à suivre les cours ensemble." Et donc appliquer les aménagements raisonnables. "Il faudra consolider la formation des enseignants avec des notions d'orthopédagogie, d'inclusion... Mais il y a aussi un nécessaire accompagnement des équipes car chaque situation requiert de la créativité, des ressources, de l'intelligence collective et des notions de leadership pédagogique de la part de la direction." // MaC

(1) Apeda : [www.apeda.be](http://www.apeda.be)  
 (2) L'Union francophone des associations de parents de l'enseignement catholique consacre deux études aux enfants à besoins spécifiques. [www.ufapec.be](http://www.ufapec.be)  
 (3) En 2013, le Centre pour l'égalité des chances a rédigé la brochure "À l'école de ton choix avec un handicap". Un chapitre est consacré aux troubles de l'apprentissage. [www.unia.be](http://www.unia.be)





Théâtre

# Les dieux du stade sont des hommes

Voué aux géonies par certains, adulé par d'autres, le football demeure le sport le plus populaire au monde. Certains moments de son histoire sont désormais ancrés dans notre mémoire collective. La pièce *Éloge du mauvais geste* célèbre la dimension profondément humaine qui s'en dégage.

**Le noir englobe la scène.** Seul, au centre, un ballon brille sous la lumière d'un spot. Derrière, sur un écran, apparaît la célèbre citation de l'écrivain Albert Camus : "Vraiment le peu de morale que je sais, je l'ai appris sur les terrains de football et les scènes de théâtre qui resteront mes vraies universités."

Inspiré du livre *Éloge du mauvais geste* d'Olivier Pourriol, le comédien Denis Laujol raconte trois d'entre eux. Trois gestes qui ont inscrit leurs auteurs dans la légende du ballon rond : la main de dieu de Maradona, le coup de tête asséné par Zidane à Materazzi et la joie triomphale de Platini après la victoire de son équipe le soir du drame du Heysel. Sur l'écran géant qui l'accompagne, Denis Laujol dis- sèque avec humour les images de ces moments historiques. Il les repasse en

boucle, les arrête, les commente. Son corps accompagne celui des joueurs. Leurs gestes sont analysés et reproduits sur scène. Ainsi montrés, la filouterie de Maradona, la précision chirurgicale de Zidane provoquent l'hilarité de la salle.

Ce travail sur l'image permet de déplacer l'attention des spectateurs sur des détails qui avaient échappé au commun des mortels, de faire surgir de ces moments des touches d'humanité. À plusieurs reprises, des bandes sonores offrent des fragments de témoignage des protagonistes. Mués en confessions, ils confirment la relation intime nouée une heure durant entre les héros et leur public d'un soir.

Ses coéquipiers, médués, s'avancent vers lui sans trop y croire. "Enlacez-moi", leur dit-il, "Enlacez-moi sinon l'arbitre n'y croira pas".



## La main de Zeus

22 juin 1986, l'Argentine et l'Angleterre s'affrontent en quart de finale de la coupe du monde. 51<sup>e</sup> minute, Diego Maradona et Peter Shilton, le portier de l'équipe anglaise, s'élancent tous deux vers le cuir en suspension dans la surface de réparation. Bien trop petit pour espérer toucher le ballon de la tête face au géant anglais, Maradona pousse la sphère de la main et trompe son adversaire. La balle franchit la ligne. Maradona lève les bras au ciel. Ses coéquipiers, médués, s'avancent vers lui sans trop y croire. "Enlacez-moi", leur dit-il, "Enlacez-moi sinon l'arbitre n'y croira pas". Bluffé, l'homme en noir valide le but. Interviewé après le match, le prodige argentin déclarera, goguenard, que ce but tant contesté aurait été marqué "un peu avec la tête de Maradona, un peu avec la main de Dieu". Un dieu certes, s'exclame Denis Laujol, mais un dieu grec alors ! Placé au-dessus des hommes par la grandeur de ses pouvoirs, et pourtant si proche car manœuvré par des passions ô combien terrestres.

## Théâtre et football, si éloignés ?

Pareil à une tragédie grecque, un match se déroule en plusieurs actes. Les tensions s'exacerbent jusqu'à leur paroxysme. L'issue en est souvent funeste. Plus qu'un combat contre les autres, le héros s'engage dans un affrontement contre lui-même. Un soir de 2006, dans les prolongations d'une finale de coupe du monde, Zidane sacrifie à la fois une finale, son image et une fin de carrière paisible. Dans cette lutte, l'honneur d'un homme importe bien plus qu'un trophée.

Le spectacle montre que, sous des apparences superficielles voire futiles, le football recèle une dimension philosophique. Les hommes y luttent pour des valeurs qui les dépassent. Durant nonante minutes, joueurs et specta-

teurs s'engagent dans un temps hors du temps. Au milieu de l'action, des instants tragiques mettent l'âme humaine à nu. "Celui qui marque un but sauve le monde" assène Denis Laujol. Car le divertissement est un éloignement du réel. Et s'en éloigner, n'est-ce pas, en quelque sorte, retarder la mort ?

|| MATHIEU STASSART

>> *Éloge du mauvais geste*, avec Denis Laujol • adapté du livre d'Olivier Pourriol • mise en scène de Valérie Cordy • Compagnie La charge du rhinocéros • du 17 février au 26 mars (mardi à 19h - du mercredi au samedi à 20h15 - samedis 20.02 & 19.03 à 19h - dimanches 06 & 20.03 à 16h) au Théâtre des Martyrs à 1000 Bruxelles • tournée dans le Hainaut du 28 avril au 4 mars. Plus d'infos : [www.chargedurhinoceros.be](http://www.chargedurhinoceros.be)

## en marche

Chaussée de Haecht, 579 - BP 40 - 1031 Bruxelles © 02/246.46.27 - Fax : 02/246.46.30 - [enmarche@mc.be](mailto:enmarche@mc.be) - [www.enmarche.be](http://www.enmarche.be)

EDITEUR RESPONSABLE : Jean Hermesse, Opberg, 23 - Bte II - 1970 Wezembeek-Oppeem.

Affilié à l'Union de la presse périodique UPP - Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique - Tirage moyen 460.000 exemplaires

BIMENSUEL - Parution tous les 1<sup>er</sup> et 3<sup>es</sup> jeudis du mois (1<sup>er</sup> jeudi du mois en juillet et en août).

Une erreur dans votre adresse postale ? Signalez-le via [www.mc.be/journal](http://www.mc.be/journal) ou au 0800 10 9 8 7.

## Concours : 3 x 2 places

La charge du rhinocéros et *En Marche* vous offrent la possibilité d'assister à la représentation du mercredi 23 mars à 20h15. Pour participer, envoyez un courriel (n° de membre + nom + prénom + coordonnées complètes) à l'adresse [enmarche@mc.be](mailto:enmarche@mc.be) avant le jeudi 17 mars à minuit. Les gagnants seront tirés au sort et prévenus par téléphone.

## Offres d'emploi

### CHANGEMENTS POUR L'EGALITÉ RECRUTE (H/F):

> un responsable de formations mi-temps à partir du 1<sup>er</sup> septembre et perspective hypothétique d'un 2<sup>e</sup> mi-temps au 1<sup>er</sup> septembre. Fonction : gestion et réalisation d'actions des formations - participation à l'équipe des permanents.

Plus de détails sur [www.changement-egalite.be](http://www.changement-egalite.be). Envoyez une lettre de motivation avec CV pour le 15 avril à [helenelenoir@yahoo.fr](mailto:helenelenoir@yahoo.fr) ou [fred.mawet@changement-egalite.be](mailto:fred.mawet@changement-egalite.be)

### LA CLINIQUE PSYCHIATRIQUE DES FRÈRES ALEXIENS À HENRI-CHAPELLE RECHERCHE (H/F):

> un gestionnaire administratif/marchés publics CDD de 6 mois (éventuellement renouvelable) - temps plein.

Plus de détails et envoi des candidatures via [www.cdfa.be](http://www.cdfa.be)

### LE CHU UCL NAMUR RECHERCHE POUR LE SITE SAINT-ELISABETH (H/F):

> un directeur médical CDI - temps plein - entrée dès que possible. Plus de détails sur [www.chudinantgodinne.be](http://www.chudinantgodinne.be). Envoyez votre candidature manuscrite avec une lettre de motivation et CV pour le 20 mars au plus tard à Benoît Libert, Directeur Général, pl. Louise Godin 15 - 5000 Namur.

## Offres de service

### TÉLÉ-ACCUEIL NAMUR-BRABANT WALLON RECHERCHE (H/F):

> des volontaires pour assurer les permanences de sa ligne téléphonique 107. Cette ligne accueille gratuitement, 24h/24, des personnes en difficulté qui souhaitent être écoutées dans l'anonymat et la confidentialité. L'accessibilité, le respect et la solidarité sont les valeurs essentielles - formation à l'écoute active et encadrement continu tout au long du volontariat par des professionnels.

Reqs.: 010/45.79.46. Plus de détails sur [www.tele-accueil.be](http://www.tele-accueil.be)

### LA RIDELLE ASBL RECHERCHE D'URGENCE:

> des familles d'accueil pour accompagner des enfants (de 2 mois 1/2 à 6 ans) et des adultes en situation de handicap qui espèrent trouver un lieu de vie chaleureux et épanouissant. La Ridelle propose un accompagnement qui se traduira par un soutien pédagogique, administratif et financier.

Reqs.: 083/21.65.90 ou [info@laridelle.be](mailto:info@laridelle.be). Plus de détails sur [www.laridelle.be](http://www.laridelle.be)

### LE FONDS ONCO-RADIOTHÉRAPIE DE LA FPE SAINT-ELISABETH À NAMUR RECHERCHE (H/F):

> des bénévoles pour l'accompagnement de patients isolés et atteints du cancer vers leur lieu de traitement du namurois - véhicule indispensable - régions : Namur et environs, Gembloux, Fosse-la-Ville, Perwez, Hannut.

Reqs.: 0471/49.00.80 ou [fondsemiliesalomon@gmail.com](mailto:fondsemiliesalomon@gmail.com)

## // Intersoc Remise en forme //

## La détente sur les rives de la mer Noire

A 16 km de Varna, la plus célèbre des stations balnéaires bulgares a de quoi séduire ! Un petit paradis de nature, avec vue imprenable sur la mer Noire.

Durant votre séjour, vous logez à l'hôtel Luna\*\*\*\* - Les Sables d'Or. Ce séjour est organisé avec les partenaires d'Intersoc Sud Tours.

**Formule :** pension complète, boissons incluses.

Séjour de 15 jours/14 nuits sur place • Soins + excursions : voir programme sur [www.intersoc.be](http://www.intersoc.be) (bainothérapie + 3 excursions) • Accès aux curiosités et guide inclus • Présence d'un accompagnateur Intersoc • Pas compris dans le prix : pourboires usuels pour le chauffeur et le guide.

**Hébergement :** chambres singles (avec supplément) et doubles équipées d'une salle de bains avec bain/douche et toilettes.

**Transport :** en avion à partir de Bruxelles vers Varna, transferts hôtel inclus.

DATES	PRIX	SUPPLEMENT SINGLE
DU 26 MAI AU 9 JUIN	1.512 EUR	224 EUR



LIC5654

>> Plus d'infos : 070/23.38.98 de 8h à 18h (le samedi jusqu'à 13h) • [www.intersoc.be](http://www.intersoc.be)

Éditorial Jean Hermesse // secrétaire général

## Non à la médecine duale



© M. Cornélie

À la suite du reportage diffusé par *Questions à la Une* sur le "business des médecins", nous dénonçons la privatisation des soins et la médecine duale qui s'installent insidieusement, une pour les riches, une pour les pauvres. Notre système de soins de santé est financé en grande partie par les moyens collectifs. Il ne peut être détourné à des fins privées ou commerciales.

Les témoignages recueillis lors du reportage diffusé le mercredi 17 février dernier par la RTBF illustrent de manière éloquentes les dérives d'un système de soins où l'argent prime sur la santé, tant en hospitalisation qu'en soins ambulatoires. Quelques exemples :

- Un médecin n'opère qu'en chambre individuelle pour pouvoir facturer au patient des suppléments d'honoraires élevés.
- Pour être reçu plus rapidement par un spécialiste en consultation, le patient est invité à payer un tarif "coupe-file" deux fois plus élevé que le tarif officiel.
- Un médecin oriente son patient vers une assurance hospitalisation où il pourra facturer un maximum de suppléments d'honoraires.
- Certains établissements hospitaliers ne mettent pas à la disposition des patients les informations sur les coûts d'hospitalisation avant leur admission alors que la loi les y oblige.

Ces pratiques, même limitées, sont intolérables. Elles sont contraires au code de déontologie médicale dont l'article 5 précise que "le médecin doit soigner avec la même conscience

tous ses malades, quels que soient leur situation sociale, leur nationalité, leurs convictions, leur réputation et les sentiments qu'il éprouve à leur égard". Nous demandons à l'Ordre des médecins de dénoncer ces pratiques.

### Des constats alarmants... mais pas neufs

En novembre dernier, lors de la présentation de son 11<sup>e</sup> baromètre hospitalier, la Mutualité chrétienne avait déjà tiré – une X<sup>e</sup> fois – la sonnette d'alarme sur les risques d'une médecine à deux vitesses dans les hôpitaux. Pour rappel, en raison des suppléments de chambre et d'honoraires, une hospitalisation classique en chambre individuelle avec nuitée(s) coûte cinq fois plus cher qu'en chambre double ou commune. Et la facture à charge du patient ne cesse de grimper.

La pratique des suppléments d'honoraires élevés concerne tant les hôpitaux privés que les hôpitaux publics. Les dirigeants d'hôpitaux, les conseils d'administration qui ont approuvé ces pratiques sont en fait mis au pied du mur devant les exigences financières de certains médecins spécialistes. On assiste à une véritable surenchère entre établissements hospitaliers.

### Une spirale intenable

La spirale sans limite des suppléments d'honoraires n'est tenable financièrement ni pour les patients, ni pour les assureurs (mutualistes et commerciaux) dont les primes s'envolent pour faire face au coût exponentiel. Le gouvernement fédéral précédent (Di Rupo) avait interdit les suppléments d'honoraires en chambres communes et à deux lits. Nous demandons au gouvernement Michel d'aller plus loin : dans un premier temps, limiter à 100% les suppléments

d'honoraires en chambre individuelle mais à terme les supprimer totalement. C'est une question de volonté politique, pas de moyens financiers. Il est nécessaire de réguler un système qui est financé par la collectivité.

### Équilibrer les comptes des hôpitaux ? Des médecins mal payés ?

Les questionnaires d'hôpitaux justifient la pratique des suppléments d'honoraires par la nécessité d'équilibrer les comptes de l'hôpital en raison d'un sous-financement chronique par les pouvoirs publics. Si c'est le cas, il faudrait plus de transparence pour le confirmer. Personne ne peut dire aujourd'hui quelle part des suppléments d'honoraires alimente les recettes de l'hôpital et laquelle rémunère les médecins. Les pratiques sont différentes selon les hôpitaux et parfois même par pôle dans un même hôpital. Quoi qu'il en soit, il est interpellant de constater que certains établissements sont à l'équilibre avec des suppléments d'honoraires à 100% tandis que d'autres facturent 300% et n'atteignent pas cet équilibre. Une étude du Centre fédéral d'expertise en soins de santé (KCE), publiée en

2012 (2), met en lumière l'énorme écart de rémunérations entre les spécialistes médicaux. Ainsi, par exemple, en moyenne, un neurologue perçoit un revenu brut annuel de 143.000 euros tandis que le néphrologue perçoit 636.000 euros et ce, après rétrocession à l'hôpital d'une partie des honoraires. On sait par ailleurs que les médecins spécialistes belges sont parmi les mieux rémunérés d'Europe.

### Un autre mode de financement

Pour la MC, le système actuel de financement des hôpitaux doit évoluer rapidement. Les établissements hospitaliers sont actuellement financés à l'acte et donc en fonction des montants facturés. Ce système engendre une inflation naturelle des prestations. Le reportage de *Questions à la Une* l'a démontré en prenant l'exemple de la multiplication des examens radiologiques, pourtant néfastes pour la santé. Chaque hôpital tente ainsi de s'arroger une part du budget global (défini et fixe), la plus importante possible pour se financer, au détriment des autres.

La dérive des suppléments d'honoraires nous entraîne tout droit vers la médecine duale. Inacceptable ! Les moyens collectifs sont suffisants pour garantir le financement des hôpitaux et accorder des rémunérations correctes aux spécialistes. C'est une question de transparence, de régulation et de volonté politique. Les membres de la MC peuvent compter sur leur mutualité pour promouvoir cette équation et pour les défendre lorsqu'ils sont confrontés à des pratiques abusives.

**LES MOYENS COLLECTIFS SONT SUFFISANTS POUR GARANTIR LE FINANCEMENT DES HÔPITAUX ET ACCORDER DES RÉMUNÉRATIONS CORRECTES AUX SPÉCIALISTES.**

(1) Consulter le dossier de presse sur [www.mc.be](http://www.mc.be) (rubrique actualité).

(2) "Handleiding voor op-kosten-gebaseerde prijsbepaling van ziekenhuisinterventies" – Etude du KCE n°178A, 2012. À lire sur <https://kce.fgov.be>

## ça se passe

### // Pour un numérique humain et critique

PointCulture Bruxelles organise un cycle de conférences "Pour un numérique humain et critique".  
Le mardi 15 mars de 10h30 à 12h, conférence de Yves Citton : L'écologie de l'attention  
Le mardi 19 avril de 10h30 à 12h, conférence de Dominique Cardon : Les algorithmes  
Le mardi 17 mai de 10h30 à 12h, conférence de Bernard Stiegler : Numérique et emploi  
Le mardi 21 juin de 10h30 à 12h, conférence de Christian Laval : Le numérique fabrique-t-il des communs ?  
Prix : 5 EUR  
Lieu : rue Royale 145 à 1000 Bruxelles  
Infos : 02/737.19.60 • <http://bruxelles.pointculture.be>

### // Ateliers du numérique

Du lundi 7 mars au lundi 30 mai, l'ASBL Média animations propose des modules d'échange critique autour du web, dans le cadre des ateliers multimédias "Tous honnumericus". Limités à 10 places. Gratuit  
Lieu : rue du Séminaire 11 à 5000 Namur  
Infos : 081/24.08.30 • [www.media-animation.be](http://www.media-animation.be)

### // Droits sociaux

Du lundi 7 mars au lundi 6 juin, l'Atelier des droits sociaux organise une série de 8 conférences tout public, accessibles individuellement, consacrées aux droits sociaux. Gratuit  
Lieu : rue de la Porte Rouge 4 à 1000 Bruxelles  
Infos : 02/512.76.68 • [www.atelierdroits sociaux.be](http://www.atelierdroits sociaux.be)

### // Économie collaborative

Le mercredi 16 mars à 20h30, le Centre culturel d'Ans, les Citoyens actifs pour la Solidarité et l'ASBL Viva organisent la conférence "L'économie collaborative : partage ou loi de la jungle ?" Gratuit  
Lieu : place des Anciens Combattants à 4432 Alleux  
Infos : 04/247.73.36 • [www.ccans.be](http://www.ccans.be)

### // Psychiatrie et diversité

Le mercredi 16 mars de 17h à 18h30, dans le cadre du festival Kicks ! / Regard(s) sur la jeunesse se tiendra la conférence "Une psychiatrie ouverte à la diversité : richesse ou relativisme culturel ?" Gratuit  
Lieu : Le Vecteur, rue de Marcinelle 30 à 6000 Charleroi  
Infos : 071/53.91.72 • [www.cal-charleroi.be](http://www.cal-charleroi.be)

### // Du sang dans votre GSM ?

Le mercredi 16 mars à 19h, la Commission Justice et Paix convie à une projection-débat du film "Blood in the mobile". Gratuit  
Lieu : rue Grafé 1 à 5000 Namur  
Infos : 02/738.08.01 • [www.justicepaix.be](http://www.justicepaix.be)

### // Politiques de sécurité sociale

Du mercredi 16 mars au mercredi 4 mai, l'Institut des sciences du Travail et la Chaire Max Bastin (UCL) organisent le cycle de conférences "Regards croisés sur les politiques de la sécurité sociale" (inscription nécessaire). Prix libre  
Lieu : Leclercq 60, pl. Montesquieu 1 à 1348 LLN  
Infos : 010/47.20.63 • [www.uclouvain.be/trav](http://www.uclouvain.be/trav)

### // Jeux vidéo

Le jeudi 17 mars à 14h et 19h, la Cité Miroir accueille la conférence-débat "La société rend-elle les jeux vidéo violents ?" Prix libre  
Lieu : place Xavier Neujean à 4000 Liège  
Infos : 04/230.70.50 • [www.citemiroir.be](http://www.citemiroir.be)

### // Anxiété

Le jeudi 17 mars à 20h se tiendra une conférence-débat sur le thème "Des maux pour le dire" ou comment décoder les maux que le corps dévoile. Avec Hubert Boutsens, pédopsychiatre. Gratuit  
Lieu : rue Grande 37 à 5500 Dinant  
Infos : 082/21.39.39 • [www.dinant.be](http://www.dinant.be)

### // Prévoyance funéraire

Le jeudi 17 mars de 12h à 14h, dans le cadre du cycle "Penser les vieillesse", le Centre de Diffusion de la Culture Sanitaire organise la conférence "La prévoyance funéraire : petits arrangements avec sa mort". Prix Libre  
Lieu : ULB, av. Jeanne 44 à 1050 Bruxelles  
Infos : 02/650.33.61 • <http://cdcs.ulb.ac.be>

### // L'environnemental et/ou le social ?

Le jeudi 17 mars, RivEspérance organise une conférence autour de l'encyclique Laudato si' du Pape François. Moments de discussion, présentation d'initiatives citoyennes, dialogue avec le public. Prix : 10 euros + 3 euros (étudiants)  
Lieu : amphithéâtre P. Arrupe, rue de Bruxelles à 5000 Namur  
Infos : [www.rivesperance.be](http://www.rivesperance.be)

### // Acouphènes & conscience

Le samedi 19 mars à 15h, l'ASBL Belgique Acouphènes organise la conférence "Réduire le stress lié aux acouphènes et à l'hyperacousie à partir de la méditation de pleine conscience". Prix : 8 EUR + 3 EUR (étudiants)  
Lieu : CHR Namur, avenue Albert 1<sup>er</sup> 185 à 5000 NAMUR  
Infos : 04/367.45.65 • [www.belgiqueacouphenes.be](http://www.belgiqueacouphenes.be)

### // Expo : de l'écriture au livre

Du lundi 21 au vendredi 25 mars, le Centre Maximilien Kolbe présente une exposition-animation scolaire : "La communication : de l'écriture au livre".  
Lieu : rue du Prince 12 à 4800 Verviers  
Infos : 087/33.84.22 • [www.centremaximilienkolbe.be](http://www.centremaximilienkolbe.be)

### // Fibromyalgie

Le mardi 22 mars de 18h30 à 20h30, l'ASBL Focus Fibromyalgie organise la conférence "Pourquoi la fibromyalgie doit-elle être considérée comme un handicap invisible ?" Gratuit  
Lieu : Centre hospitalier, avenue de Fécamps 49 à 7700 Mouscron  
Infos : 0476/34.71.32 • [www.focusfibromyalgie.be](http://www.focusfibromyalgie.be)

### // Changements climatiques

Le mardi 22 mars de 14h à 16h, l'ASBL Repèr'anges organise la conférence "Une vie au cœur des turbulences climatiques", dernier livre de Jean-Pascal Van Ypersele. Prix : 5 EUR  
Lieu : salle paroissiale du Petit-Ry, avenue van de Walle 38 à 1340 Ottignies  
Infos : 0470/07.34.75 • [www.paroissiesaintpierre.be](http://www.paroissiesaintpierre.be)

### // Cultiver les possibles

Le mardi 22 mars de 9h30 à 16h30, dans le cadre de la campagne Protection sociale pour tous, la Mutualité chrétienne et les autres associations constitutives du MOC proposent une journée d'échange sur le thème "Ensemble... Cultivons les possibles !"  
Lieu : Palais des congrès à 5000 Namur  
Infos : [www.solmond.be](http://www.solmond.be)

### // Diabète

Le jeudi 24 mars de 12h à 14h, l'Observatoire de la santé du Hainaut convie à un midi santé littéraire sur le thème du diabète, autour de "L'odyssée de la betterave" d'Eddy Piron. Gratuit  
Lieu : rue Paul Pastur 1 à 7100 La Louvière  
Infos : 064/31.25.08 • <http://observatoiresante.hainaut.be>

### // Langue des signes

Du mardi 29 mars au vendredi 1<sup>er</sup> avril de 10h30 à 15h30, l'ASBL Parthages organise un stage en langue des signes. Destiné à tous les publics. Prix : 130 EUR  
Lieu : 1390 Grez-Doiceau  
Infos : 02/527.33.41 • [www.parthages.be](http://www.parthages.be)